

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

VOTE
A l'unanimité des présents Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 08 septembre 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 08 septembre 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, , LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE, LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy

Absents ayant donné pouvoir : Julien ROBIN pouvoir à Kévin CARREE , Julie MALHEU pouvoir à Xavier HAMON , Michel TAILLARD pouvoir à Jacques LE POTIER

Absente :

A été nommé secrétaire : Mme. LE HELLOCO Laëtitia

2026-09-07 Vente des parcelles AD 144 et B676

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération n°2025-09-10 la commune a délibéré la vente des parcelles AD 144 et B676 à Mr et Mme Hamon Daniel or il convient de reprendre une délibération dans la mesure où c'est la SCI HAMON'S qui sera acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la vente des parcelles AD 144 et B 676 à la SCI HAMON'S
- **AUTORISE** Mr Le Maire à refacturer à la SCI HAMON'S le coût du permis d'aménager et les frais de viaabilisation payé par la commune
- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 17 septembre 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes